

## **CHAPITRE 3**

### **EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS**

## **CHAPITRE 3                    EVALUATION DU PROJET ET RECOMMANDATIONS**

### **3.1      Effets du Projet**

En République du Cameroun en raison de la croissance de la population scolarisable de l'enseignement primaire, du phénomène des classes à effectifs pléthoriques dû au manque des infrastructures scolaires et de la vétusté des infrastructures existantes le cadre d'enseignement s'est dégradé de la manière sérieuse d'où la nécessité pressante de la construction d'écoles primaires.

Dans telle situation, le MINEDUC a élaboré en août 2000 la " Stratégie du Secteur de l'Education" visant l'amélioration du cadre d'enseignement qui devra être mis en œuvre à partir de l'année 2001/02. Ledit Programme qui a pour objectif l'amélioration du taux de scolarisation net qui demeure actuellement à 65 % à 75 % d'ici 2005 a défini comme priorités du secteur de l'éducation l'universalisation de l'enseignement primaire ; l'amélioration de l'accès et de l'équité de l'enseignement primaire ; l'amélioration de la qualité de l'enseignement l'amélioration de la gestion et de la gouvernance et le développement d'un partenariat efficace avec les institutions concernées. En outre, le "Programme de Mise en Œuvre de la Stratégie du Secteur de l'Education" qui définit les stratégies de la manière plus concrète indique qu'il faut construire 2.500 salles de classe jusqu'à 2003 et 11.000 salles de classe à l'échéance 2010. Le présent Projet pourra avoir les effets bénéfiques ci-dessous mentionnés par la construction de salles de classe et la fourniture des matériels didactiques dans les écoles primaires.

#### **(1) Effets directs**

##### **1) Amélioration des classes à effectifs pléthoriques par la création de nouvelles écoles et le remplacement des salles de classe**

Le présent Projet qui consiste à construire 437 salles de classe dans les 31 écoles primaires dont 6 en création et 25 en remplacement ou en extension permettra d'améliorer le cadre d'enseignement de 51.420 élèves. Après la réalisation du Projet, le nombre d'effectifs par classe de 25 écoles existantes qui est actuellement en moyenne de 79 sera réduit à 61 par classe. En outre, dans les 17 écoles situées aux alentours des 6 nouvelles écoles après le transfert de 9.889 élèves à ces dernières 37.494 élèves pourront bénéficier de l'amélioration du phénomène de classes à effectifs pléthoriques et le nombre actuel d'effectifs par classe de 80 sera réduit à 64 par classe.

##### **2) Amélioration du cadre d'enseignement par le remplacement des salles de classe vétustes ou inadéquates**

Les infrastructures des écoles ciblées du Projet sont pour la plupart soit en état de délabrement

avancé et se trouvent au bord d'effondrement, soit inadéquates comme cadre d'enseignement du fait de mauvais éclairage, etc. Le nombre de salles de classe à remplacer des écoles ciblées est de 374 dont seulement 59 salles de classe, correspondant à 15,8 % de l'ensemble, sont utilisables. Après la construction de 341 salles de classe en extension ou en remplacement de 315 salles de classe vétustes et inadéquates les infrastructures seront améliorées en lieu d'enseignement satisfaisant et en sécurité.

### **3) Amélioration de la qualité des apprentissages par la fourniture des matériels didactiques**

Le MINEDUC a défini les matériels didactiques standards composés notamment de règles, de planches de science et de langage, etc. Toutefois, leur quantité sont très insuffisante et leur composition varie d'une école à l'autre, ce qui constitue l'une des causes de la disparité en matière de la qualité des apprentissages entre les écoles. Par conséquent, la fourniture des matériels didactiques standards par le Projet permettra non seulement d'améliorer la qualité des apprentissages, mais également de résoudre la disparité de la qualité des apprentissages entre les écoles.

### **4) Amélioration des conditions d'hygiène**

Les blocs sanitaires des écoles à intervenir par le Projet sont soit du type à chasse d'eau, soit du type à latrines avec des fosses sèches. Le nombre de compartiments est très insuffisant par rapport au nombre d'effectifs, et de plus, de nombreuses écoles ne possèdent aucun bloc sanitaire ou même s'ils existent, ils ne sont pas fonctionnels. Les enfants sont donc obligés de faire leur nécessaire dans des brousses ce qui est extrêmement insalubre. En effet, étant donné que les enfants notamment ceux de petites classes n'ont pas l'occasion d'apprendre le mode d'utilisation de toilette à la maison, il y a lieu de dispenser l'éducation sanitaire à l'école. Dans le cadre du présent Projet pour les sites desservis en eau courante les blocs sanitaires du type à chasse d'eau équipés d'une fosse septique simple seront construits et pour les sites qui ne le sont pas les blocs sanitaires du type latrines à vidanger équipés d'une citerne pour eaux pluviales seront construits, ce qui permettra d'améliorer les conditions d'hygiène de toutes les écoles concernées et de dispenser l'éducation sanitaire et la formation sur la maintenance en utilisant de l'eau.

### **5) Mise en place d'un système de maintenance des infrastructures par l'intégration de la Composante Soft**

En raison de l'absence d'un entretien adéquat, la plupart des infrastructures scolaires existantes sont laissées se dégrader jusqu'à ce qu'elles nécessitent une grande intervention. Afin de résoudre ce problème, la formation sur la technique de diagnostic et celle de maintenance des infrastructures scolaires sera dispensée au personnel du MINEDUC afin de mettre en place un système permettant à ce Ministère de diagnostiquer et entretenir lui-même les infrastructures scolaires et d'élaborer un

plan de maintenance à long terme permettant de prendre les mesures nécessaires avant que les dégâts ne s'aggravent, en vue de réduire les coûts de maintenance et d'assurer la longévité des salles de classe existantes et de celles construites par le Projet par la réduction des travaux de grande envergure. Dans le cadre de cette Composante Soft 3 techniciens de diagnostic et 15 techniciens de maintenance des infrastructures seront formés, qui formeront ensuite à leur tour les techniciens afin de pouvoir affecter 1 technicien de diagnostic des infrastructures à chacune des 10 Délégations Provinciales et 1 technicien de maintenance à chacune des 58 Délégations Départementales d'Education. Le système de maintenance des écoles primaires sera ainsi établi.

## **(2) Effets indirects**

### **1) Amélioration de l'accès à l'école des filles par l'amélioration des conditions d'hygiène**

La disparité du taux de scolarisation entre les garçons et les filles des zones d'intervention du Projet n'est pas aussi sérieuse que celle de la zone au Nord du pays, mais le taux de scolarisation des filles reste quand même à 93 % de celui des garçons dans les Provinces du Centre et de l'Ouest et à 89 % dans la Province du Sud. Les conditions d'hygiène défavorables telles qu'absence de toilettes adéquates constituent l'un des facteurs qui empêchent la scolarisation des filles de grandes classes qui atteint l'âge de la puberté car souvent leur âge dépasse l'âge scolarisable. La construction des blocs sanitaires constitués des compartiments séparés pour garçons et pour filles par le Projet permettra d'améliorer l'accès à l'école et la scolarisation des filles.

### **2) Transfert de la technologie de construction et effet de modèle**

Tous les ouvrages du Projet seront construits au moyen des matériels et matériaux de construction disponibles sur place en utilisant le mode de construction couramment utilisé au Cameroun, compte tenu des fonctionnalités minimales en tant qu'école primaire, de la résistance au séisme et aux intempéries, et de moindre coût de maintenance. Après la réalisation du 1er Projet, la réhabilitation de certaines écoles primaires et la construction de certains lycées par le MINEDUC ont été conçues sur la base de la conception adoptée par le 1er Projet. Par ailleurs, les sous-traitants locaux ayant réalisé les travaux de construction du 1er Projet se sont illustrés dans la réalisation d'autres projets notamment le projet de construction d'un hôpital financé par la Banque Mondiale en mettant en œuvre la technicité acquise lors du 1er Projet. Le présent Projet pourra assurer également le transfert de technologie de construction et les ouvrages réalisés pourront servir de bon modèle pour les réalisations similaires par le MINEDUC.

## **3.2 Défis et Recommandations**

Pour que le présent Projet puisse être mené à bonne fin, la partie camerounaise est tenue de relever les défauts ci-dessous mentionnés :

### **(1) Exécution des travaux à la charge de la partie camerounaise**

L'exécution des travaux à la charge de la partie camerounaise est une des conditionnalités pour la mise en exécution du présent Projet. Les travaux de démolition des ouvrages existants, de terrassement de terrains et d'aménagement de voies d'accès ainsi que la construction ou la mise à la disposition de salles de classe provisoires doivent être exécutés impérativement avant le démarrage des travaux de construction. De même, l'aménagement de routes d'accès à l'école pour les enfants, la construction de clôtures et l'adduction d'eau sont indispensables pour le fonctionnement, la sécurité et la maintenance des ouvrages réalisés par le Projet. La partie camerounaise qui est en mesure d'exécuter les travaux susmentionnés est tenue de l'effectuer sans faute.

### **(2) Affectation des instituteurs**

Pour la Province du Centre, le nombre d'instituteurs additionnels à affecter s'élève à 286, un nombre calculé en déduisant du nombre d'instituteurs nécessaires de toutes les écoles ciblées du Projet le nombre d'instituteurs existants :  $531 - 245 = 286$ . En effet, après le transfert des élèves aux nouvelles écoles, il y aura 297 instituteurs excédentaires dans les écoles existantes. Par le redéploiement de ces instituteurs excédentaires, l'affectation des instituteurs en nombre nécessaire peut être assurée. Toutefois, pour les Provinces de l'Ouest et du Sud, les instituteurs additionnels de 4 et de 29, soit 33 au total doivent être affectés. Le MINEDUC prévoit le recrutement de 875 instituteurs pour la Province de l'Ouest et de 682 instituteurs pour la Province du Sud dans son budget de l'année 2000/2001. Les instituteurs titulaires en devront être affectés nombre requis également en année où le Projet sera exécuté dans les Provinces de l'Ouest et du Sud.

### **(3) Mise en place d'un système de gestion et de maintenance de l'école**

Auparavant, les écoles primaires publiques ont été gérées par le Comité de gestion composé notamment des parents d'élèves, mais à la suite de la publication du "Décret portant organisation des établissements scolaires publics" daté du 19 février 2001 qui institutionnalise la mise en place d'un "Conseil d'Ecole", les écoles primaires publiques seront administrées par ledit Conseil d'Ecole. Dans chacune des écoles ciblées du Projet un Conseil d'Ecole devra être mis en place afin d'assurer un fonctionnement et une maintenance adéquats de l'école.

### **(4) Amélioration du système d'affectation des instituteurs et de fonctionnement**

Dans le système actuel d'éducation, chacune des écoles est divisée en groupes suivant la taille et le personnel enseignants à savoir le directeur et les instituteurs est affecté à chacun de ces groupes, mais concernant l'affectation des instituteurs il existe une disparité entre les groupes.

En effet, dans le système actuel du fait que les instituteurs ne peuvent pas être gérés et affectés entre les groupes au sein d'une école dans certains cas les groupes ne peuvent pas fonctionner de la

manière convenable ; par exemple, au cas où dans l'un des groupes d'une même école un instituteur est absent pour la raison de sa santé mais dans l'autre groupe il existe un instituteur excédentaire, un instituteur du premier groupe est obligé d'être chargé de 2 classes. Il en est de même pour les instituteurs spécialisés notamment ceux des activités physiques éducatives, ce qui entraîne une disparité quant à la qualité des apprentissages entre les groupes. Il est donc souhaitable d'établir un système d'affectation des instituteurs et de fonctionnement qui est plus flexibles et adapté à la situation actuelle de l'éducation sur terrain.

**(5) Assistance technique**

Afin de pouvoir réduire les coûts de maintenance des infrastructures et assurer leur longévité, il est vrai qu'il faut mettre en place en urgence un système permettant au MINEDUC d'assurer lui-même le diagnostic de l'état des infrastructures et leur entretien. Dans le cadre du présent Projet est envisagée la formation sur les techniques de diagnostic et de maintenance des infrastructures dans le cadre de la Composante Soft. Les techniciens formés par le Projet devront permettre la mise en place et un fonctionnement efficace d'un système de maintenance des infrastructures scolaires. En effet, il existe un besoin élevé en appui technique pour la mise en place et l'amélioration du système de gestion et de gouvernance au sein du MINEDUC et de chacune des écoles, mais du fait que dans les programmes de la BAD et de la Coopération Française la composante en la matière est déjà prévue, on peut conclure que la nécessité de l'assistance technique par le Japon n'est pas très élevée.

**(6) Articulations avec d'autres donateurs**

En ce qui concerne la construction d'écoles primaires la BAD prévoit la construction et la réhabilitation dans les 86 écoles existantes jusqu'à 2003 dans le cadre du Projet Education II, mais il n'existe aucun double emploi entre ce Projet Education II et le présent Projet par le Japon. Dans le cadre dudit Projet Education II est prévue la composante : sensibilisation et formation sur le Conseil d'Ecole ainsi que formation et séminaire destinés au cadre du MINEDUC. De même, la Coopération Française prévoit l'appui au renforcement du système de gestion et de planification et la formation du personnel du MINEDUC. Vu que le présent Projet prévoit également la formation du personnel du MINEDUC, il y a lieu d'assurer dans la mesure du possible une coordination entre les interventions des différents donateurs et bailleurs de fonds tout en assurant un contact étroit avec eux.